

Article

« Familles et enfants au Québec : la toile de fond démographique »

Evelyne Lapierre-Adamcyk et Yves Péron

Santé mentale au Québec, vol. 8, n° 2, 1983, p. 27-42.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/030179ar>

DOI: 10.7202/030179ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

FAMILLES ET ENFANTS AU QUÉBEC : LA TOILE DE FOND DÉMOGRAPHIQUE

Evelyne Lapierre-Adamcyk et Yves Péron**

Cet article présente la toile de fond démographique qui sous-tend l'évolution de la famille depuis le début du XX^e siècle jusqu'à nos jours. La première partie s'attache à décrire les transformations des comportements liés à la constitution et à la stabilité des familles. Les faits saillants sont les suivants : après une longue période où le mariage légal correspond à la fondation d'un foyer, les « mariages sans papiers » prennent de l'importance ; les petites familles succèdent aux grandes ; graduellement, la régulation des naissances se diffuse et les méthodes de contraception moins sûres font place aux techniques les plus efficaces ; par ailleurs, la stabilité des mariages, autrefois assurée par un engagement irrévocable, est mise en question, la montée rapide du divorce témoignant de la fragilité des unions. La deuxième partie examine les effets de ces transformations sur l'environnement familial de l'enfant ; on observe que les enfants qui naissent aujourd'hui se trouvent dans un milieu familial plus restreint que celui de leurs parents ; ils n'ont ou n'auront qu'un frère ou une sœur et beaucoup moins de cousins et de cousines. Au cours de leur enfance et de leur adolescence, les enfants d'aujourd'hui, contrairement à ceux du début du siècle, font face à un faible risque de voir leur famille se briser par le décès d'un de leurs parents ; par contre, la probabilité de démembrement de la famille par divorce s'est considérablement accrue et une fraction de plus en plus importante des enfants est élevée par un seul de leurs parents, leur mère le plus souvent. On assiste donc à une diversification rapide des situations matrimoniales et familiales ; aucun nouveau modèle dominant ne s'en dégage.

Dans cet article, nous commentons un certain nombre de données démographiques sur l'évolution récente de la famille au Québec. Ces données concernent, en premier lieu, le comportement des adultes en matière de mariage, de divorce et de procréation, et, en second lieu, les effets de ce comportement sur l'environnement familial de l'enfant. Malgré leurs limites et leurs lacunes, elles permettent d'établir la chronologie et l'ampleur des changements intervenus depuis une vingtaine d'années.

1. LES COMPORTEMENTS D'HIER À AUJOURD'HUI

Depuis une quinzaine d'années, les transformations de la famille ont suscité un intérêt sans précédent et de nombreux travaux de recherche ont été consacrés au développement des connaissances des

processus socio-démographiques sur lesquels se fonde l'institution familiale. Pour saisir la nature et l'ampleur des changements contemporains, ces études ont dû remonter jusqu'aux années 1880, et même au-delà dans certains cas. C'est à partir de ces résultats que nous pourrions décrire l'évolution des comportements familiaux des Québécois et des Québécoises ; nous nous attarderons sur la force d'attraction du mariage, sur le passage des familles nombreuses aux petites familles, sur la voie suivie pour arriver à la maîtrise de la fécondité et, finalement, sur la crise provoquée par la montée des divorces.

Du mariage légal au mariage sans papiers

Des origines de la Nouvelle-France jusqu'à tout récemment, le mariage dûment enregistré a été considéré par la quasi-totalité de la population comme la condition préalable à la cohabitation et à la constitution d'une descendance. Dans ces conditions, le mariage légal a toujours été très répandu au Québec. Néanmoins, bien avant la désaffection qu'on lui porte aujourd'hui, sa fréquence avait déjà sensiblement varié au cours du temps.

* M. Péron est professeur au département de démographie, Université de Montréal, et madame Lapierre-Adamcyk est chercheur au même département. Les auteurs tiennent à remercier M^{me} Suzanne Lebel-Péron et M. Paul-Marie Huot pour leur participation à la préparation de cet article.

Sous le régime français, le célibat laïc et volontaire n'était guère de mise. Ainsi, dans les générations canadiennes du début du dix-huitième siècle, on ne comptait, à l'âge de 50 ans, que 5 à 6% de célibataires (religieux et religieuses inclus) (Charbonneau, 1975). Bref, en l'absence de vocation religieuse, la fondation d'un foyer par mariage était de règle, tant pour les hommes que pour les femmes.

Par la suite, la fréquence du célibat définitif s'est accrue pour atteindre un maximum dans les générations constituées à la fin du siècle dernier et au tout début de ce siècle. Environ 15 à 17% des femmes de ces générations sont en effet demeurées célibataires, tout au moins jusqu'à l'âge où elles ne pouvaient plus avoir d'enfant. Les hommes, quant à eux, se sont mariés plus fréquemment (tableau 1).

Puis, plus récemment, le mariage a connu un regain de popularité. La proportion de femmes convolant en justes noces s'est accrue de génération en génération pour culminer jusqu'à 91% chez celles qui ont vu le jour vers la fin des années vingt, soit à une valeur voisine de celle observée

chez leurs contemporains masculins (93%). La propension à se marier ne s'est pas maintenue longtemps à ces niveaux relativement élevés puisque les générations trente et quarante comporteront, très vraisemblablement, de 10 à 13% de célibataires à l'âge de 50 ans (tableau 1).

De façon concomitante avec la fréquence du premier mariage, l'âge auquel les personnes se marient pour la première fois a également beaucoup varié dans le temps. On sait qu'au dix-huitième siècle la jeune fille se mariait en moyenne à 23 ans, et le jeune homme à 27 ans. Par la suite, le premier mariage est devenu plus tardif et, dans les premières générations du vingtième siècle, il s'est produit en moyenne vers l'âge de 26 ans chez les femmes, et de 29 ans chez les hommes. Les générations suivantes ont montré plus de hâte à se marier et l'on en est venu à un âge moyen au premier mariage de 23 ans pour les femmes, et de 25 ans pour les hommes (tableau 1). Dans l'ensemble, «plus on s'est marié, plus on s'est marié tôt» et «moins on s'est marié, plus on s'est marié tard».

TABLEAU 1

*Nuptialité des célibataires dans quelques générations québécoises**

Génération	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Pourcentage des hommes se mariant avant l'âge de 50 ans	Age moyen au premier mariage	Age médian au premier mariage	Pourcentage des femmes se mariant avant l'âge de 50 ans	Age moyen au premier mariage	Age médian au premier mariage
1901-05		27,8	26,6		25,5	23,4
1906-10	90,3	28,7	28,0	82,7	26,0	24,7
1911-15	91,6	28,1	27,1	84,2	25,8	24,9
1916-20	90,4	27,1	26,2	86,9	24,8	23,7
1921-25	91,1	26,5	25,5	89,1	24,1	23,0
1926-30	93,3	26,0	24,9	91,4	23,6	22,6
1931-35	89,3	25,7	24,6	88,4	23,2	22,1
1936-40	91,5	25,3	24,4	88,7	23,0	21,9
1941-45	90,7	25,2	24,2	88,7	23,1	22,1
1946-50	87,0	25,2	24,0	87,0	23,2	22,1

* Source : Lapierre-Adamcyk, E., 1982, *Nuptiality in Quebec : Demographic Trends in the XXth Century*, Communication présentée au Congrès de la Canadian Population Society, Ottawa, juin.

De ce bref rappel historique, nous pouvons conclure que le comportement des Québécoises et des Québécois en matière de nuptialité n'est pas demeuré immuable dans le temps. Toutefois, en décrivant sommairement la nuptialité de générations successives, on ne saisit que des tendances régulières qui peuvent masquer d'importantes variations conjoncturelles, comme nous allons le voir pour le demi-siècle écoulé depuis l'origine des statistiques de l'état civil.

Pour mettre en évidence ces variations conjoncturelles, nous avons calculé un «indice synthétique de nuptialité des célibataires» ou «nombre annuel de premiers mariages enregistrés pour un effectif de 1 000 personnes à chaque âge individuel compris entre 15 et 50 ans» (tableau 2). Les résultats obtenus montrent que le Québec a connu deux périodes de crise de la nuptialité depuis 1926 : la première durant la crise économique des années trente, et la seconde au cours des années récentes. Dans l'intervalle, et hormis les inévitables années de transition, la nuptialité s'est maintenue à un niveau élevé, surtout pendant les années quarante et cinquante. Dans cet ensemble de variations contrastées, c'est bien sûr la crise actuelle qui retiendra notre attention.

Notons d'abord que cette crise n'est pas unique dans l'histoire récente du Québec : en effet, il suffit de remonter aux années trente pour découvrir des indices de nuptialité aussi faibles (tableau 2). Ce rapprochement est d'autant plus troublant que les difficultés économiques et sociales de ces dernières années rappellent, à maints égards, celles de la «Grande Dépression». S'agit-il alors, à un demi-siècle d'intervalle, d'un simple recommencement de l'histoire ?

La réponse à cette question est, on le sait, plutôt négative. À la différence de ce qui s'est passé durant les années trente, la chute récente de la nuptialité ne traduit pas un fléchissement de la formation et de l'établissement de nouveaux couples, mais résulte principalement de la multiplication du nombre de «mariages sans papiers». Elle est, pour l'essentiel, un effet de la remise en cause de l'institution du mariage légal en tant que condition préalable à la cohabitation.

Faute de statistiques officielles, la fréquence de ces «mariages sans papiers» est difficile à établir. Néanmoins, à l'occasion d'un sondage, nous avons

constaté qu'ils représentaient 20% des premières unions contractées en 1975-80 et non encore rompues à l'automne 1980 (Lapierre-Adamcyk, 1982). Cette proportion d'un couple sur cinq apparaît d'autant plus plausible qu'elle suffit à rendre compte du bas niveau de la nuptialité des célibataires à la fin des années soixante-dix.

Comme le recul de la nuptialité s'est encore accentué en 1980 et 1981, il est probable que la fréquence des «mariages sans papiers» dépasse aujourd'hui 20%. Toutefois, le fait n'est pas certain : des données recueillies au Danemark ont montré que la nuptialité et la cohabitation juvéniles avaient toutes deux régressé au cours de ces dernières années (Roussel, 1983). En ces temps de crise économique et de chômage, il est peut-être aussi difficile à de nombreux jeunes couples de cohabiter que de se marier légalement.

Pendant quelques années, on a pensé que les «mariages sans papiers» n'étaient que des préludes au mariage légal, lequel interviendrait nécessairement au moment de la constitution d'une descendance. Le développement de la cohabitation n'aurait eu ainsi pour effet que de retarder le mariage légal sans en réduire la fréquence finale au sein des générations. Avec le temps cependant, on s'est aperçu qu'une proportion croissante de jeunes couples constituaient leur descendance sans sceller au préalable leur alliance dans un mariage dûment enregistré. Pour cette minorité de couples, le «mariage sans papiers» n'est plus un prélude au mariage légal, mais son substitut.

D'une descendance nombreuse à une descendance réduite

Pendant plus de deux siècles, la population québécoise a vécu en régime de fécondité naturelle. La limitation volontaire des naissances s'est en effet développée à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, et encore ne touchait-elle que les milieux urbains. Les classes rurales, pour leur part, ne commenceront à contrôler progressivement leur fécondité qu'à partir du début de ce siècle. C'est dire que le passage de la prépondérance des familles nombreuses à la généralisation des petites familles s'est effectué rapidement et récemment.

Pour illustrer l'ampleur et la rapidité des changements de comportement intervenus depuis le

début de ce siècle, nous avons reproduit au tableau 3 la dimension finale des familles constituées par les femmes non célibataires encore en vie à la fin de la période de procréation. Dans le cas des générations 1886-1925, il s'agit des descendance finales effectives telles que relevées aux recensements de 1941, 1961 et 1971. Par contre, pour les générations plus récentes, il s'agit de prévisions de descen-

dance finale recueillies à l'automne 1980 auprès d'un échantillon de femmes déjà mariées ou cohabitantes. Toutefois, comme il est peu probable que ces prévisions s'écartent beaucoup de la réalité, les descendance finales attribuées aux générations à histoire inachevée peuvent être légitimement comparées à celles fournies pour les générations plus anciennes. Dans tous les cas, la dimension

TABLEAU 2

*Indice synthétique de nuptialité des célibataires, Québec, 1926, 1981**

Années	Hommes	Femmes	Années	Hommes	Femmes
1926	890,5	749,5	1954	985,1	961,0
1927	878,0	752,8	1955	980,7	961,9
1928	876,3	764,7	1956	1 020,7	1 001,6
1929	857,6	770,4	1957	1 006,2	984,3
1930	781,9	716,2	1958	966,2	939,7
1931	681,3	634,1	1959	981,0	946,1
1932	587,9	558,9	1960	953,7	905,4
1933	591,6	557,7	1961	940,3	881,5
1934	699,6	653,4	1962	952,0	880,0
1935	772,0	707,7	1963	928,9	853,2
1936	844,5	764,6	1964	943,1	860,5
1937	949,1	860,5	1965	944,2	859,9
1938	933,1	857,0	1966	986,4	898,8
1939	1 047,7	974,6	1967	982,1	901,5
1940	1 251,9	1 174,7	1968	940,2	873,3
1941	1 140,1	1 073,9	1969	922,3	871,2
1942	1 143,5	1 082,2	1970	928,0	885,2
1943	1 112,2	1 055,3	1971	912,5	866,3
1944	1 036,5	980,2	1972	972,3	928,9
1945	1 056,4	1 007,5	1973	913,9	877,9
1946	1 149,5	1 089,3	1974	867,2	842,5
1947	1 083,4	1 045,8	1975	826,5	810,1
1948	1 049,1	1 014,2	1976	790,3	774,7
1949	993,4	955,9	1977	730,1	721,3
1950	1 003,6	963,1	1978	682,9	679,0
1951	1 056,5	994,7	1979	672,9	678,2
1952	1 013,2	972,0	1980**	632,0	642,0
1953	1 022,1	993,1	1981**	571,0	579,0

* Source : Lapierre-Adamcyk, E., 1982, *Nuptiality in Quebec : Demographic Trends in the XXth Century*, Communication présentée au Congrès de la Canadian Population Society, Ottawa, juin.

** Données fournies par le B.S.Q.

TABLEAU 3

*Descendance finale des femmes déjà mariées des générations 1886-1955**

Génération	Descendance finale par femme	Répartition en % des femmes selon leur descendance finale						
		0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et +
1886-1895	5,7	12,5	8,6	9,6	8,9	8,1	7,3	45,0
1896-1905	4,6	15,8	11,0	12,3	10,6	8,7	7,3	34,2
1906-1915	3,9	15,1	12,6	16,1	12,9	9,9	7,7	26,0
1916-1925	3,7	11,1	11,1	17,5	16,1	12,9	9,1	22,2
1926-1930	3,9	4,3	8,5	15,5	19,3	19,3	13,6	19,5
1931-1935	3,7							
1936-1940	2,9	7,8	11,7	34,9	23,8	13,9	3,3	4,6
1941-1945	2,4							
1946-1950	2,2	8,0	10,4	45,5	26,5	8,0	1,0	0,3
1951-1955	2,2							

* Source : Lapierre-Adamcyk, E., 1981, *Évolution de la fécondité au Québec de 1880 à nos jours : contexte socio-démographique*, Huitième congrès annuel de la Société canadienne d'ethnologie, Ottawa, mars.

finale de la famille est exprimée en termes de nombre total d'enfants né-vivants.

Si nous nous attachons d'abord à l'évolution de la dimension moyenne des familles, nous pouvons observer que cette dimension n'a pas régressé de façon continue. Après avoir fortement baissé de génération en génération chez les femmes nées avant la première guerre mondiale, la descendance finale s'est stabilisée à près de 4 enfants avant de reprendre son mouvement à la baisse dans les générations 1936-1945. Au terme de cette évolution discontinue, la dimension moyenne des familles semble maintenant stabilisée à 2,2 enfants, soit au niveau requis pour le remplacement des générations.

Si nous nous intéressons maintenant à la distribution des familles selon leur taille finale, nous pouvons relever les faits suivants :

1. la quasi-disparition des familles nombreuses, phénomène bien connu et d'une importance démographique considérable puisque l'existence de telles familles assurait à la population une croissance naturelle rapide;
2. la relative stabilité de l'infécondité et de la fréquence des familles à enfant unique, signe

évident de la permanence du souci des couples à assurer au moins leur propre remplacement;

3. la prédominance des familles de 2 enfants qui représentent 45% des familles actuellement en cours de formation.

D'un ensemble de familles très hétérogènes par la taille, on est ainsi passé à un ensemble peu diversifié de petites unités familiales.

Comme le montre le tableau 4, cette homogénéisation de la dimension des familles s'est instaurée récemment et brutalement. En effet, alors que près de la moitié des femmes qui se sont mariées dans les années cinquante ont eu 4 enfants ou davantage, seulement 10% environ de celles qui se sont mariées dans la décennie suivante prévoient une descendance aussi nombreuse. Avec les couples formés dans les années soixante, c'est un nouveau comportement qui s'établit, et cela de façon durable puisque rien n'indique qu'il ait été remis en question par les couples qui se sont formés dans les années soixante-dix.

Vers la maîtrise de l'agrandissement de la famille

Cette réduction très spectaculaire du nombre d'enfants dans les familles n'aurait pu se produire

TABLEAU 4

*Distribution en pourcentage des répondants selon le nombre d'enfants prévus par promotions de mariage, Québec, 1980**

Promotions de mariage	Nombre d'enfants prévus					Total	Nombre de cas	Moyenne
	0	1	2	3	4 +			
1951-60	5,3	9,1	16,4	20,9	48,3	100	161	3,5
1961-70	7,9	11,5	42,4	26,6	11,5	100	209	2,3
1971-80	9,0	10,1	45,5	24,2	11,2	100	285	2,2

* Source : Lapiere-Adamcyk, E., 1982, *Les aspirations des Québécois en matière de fécondité en 1980*, Rapport de recherche 1980-1981, Montréal, 83.

sans un recours de plus en plus intense à des formes de contraception dont l'efficacité s'est manifestement accrue au cours des deux dernières décennies. À partir d'observations faites en 1971 et en 1976, il est possible de reconstituer comment la pratique de la contraception, d'un comportement minoritaire au début du siècle, est devenue partie intégrante de la vie des couples récemment formés (Henripin *et al.*, 1981, ch. 6 à 8). L'histoire de la généralisation de la contraception peut se scinder en quatre temps : a) avant la Seconde Guerre mondiale ; b) l'époque de la continence périodique, de la Guerre au milieu des années 1960 ; c) la période de la pilule anovulante ; d) la période de la stérilisation contraceptive.

Examinons de façon plus détaillée chacune de ces périodes. À titre d'illustration, un certain nombre d'indices ont été portés au tableau 5 pour caractériser les comportements des couples regroupés selon l'année de leur mariage ; chacun de ces groupes peut être associé à l'une des époques mentionnées.

a) Avant la Seconde Guerre mondiale

Même si elle s'est déjà réduite, la fécondité de cette époque reste forte et l'on peut déduire que le recours à la contraception restait très limité. Peu de données existent pour en mesurer l'ampleur ; les femmes âgées interrogées lors de l'enquête de 1971 sont des témoins irremplaçables ; elles se retrouvent au tableau 5 dans la colonne des maria-

ges d'avant 1946. Elles ont été relativement peu nombreuses à faire usage de contraception : un peu moins de 30%. Parmi ces dernières, 27% y ont eu recours dès le mariage, les autres y venant plus tard dans leur vie conjugale ; la méthode choisie est une forme de continence périodique ou d'abstinence plus ou moins prolongée. Il est possible que ces pourcentages sous-estiment la réalité, car certaines femmes ont pu être réticentes à répondre à ces questions d'ordre intime. Sans grand risque de se tromper, on peut affirmer que les couples de cette époque recouraient peu à la contraception et quand ils le faisaient, les méthodes choisies étaient peu efficaces.

b) L'époque de la continence périodique : de la Guerre au milieu des années 1960

À cette époque, l'Église catholique est encore puissante et les couples, plus ou moins volontairement, se soumettent aux règles édictées du haut de la chaire ou dans le secret du confessionnal. Ces règles permettent l'usage de méthodes dites naturelles, comme la continence périodique, en vue d'espacer la venue des enfants. Les couples mariés après la guerre (1946-1960) ont un comportement qui ressemble à celui des couples qui les précèdent, à cette différence qu'ils sont deux fois plus nombreux à utiliser un moyen contraceptif au cours de leur vie (tableau 5). Une faible proportion d'entre eux planifient l'arrivée du premier enfant, soit 33% ; ils le font toutefois avec les

TABLEAU 5
*Quelques indices du comportement en matière de contraception
 selon l'année du mariage, Québec 1971**

	Années du mariage			
	Avant 1946	1946-1960	1961-1965	1966-1971
Nombre de femmes interrogées	323	569	413	385
% qui ont déjà utilisé en 1971 (contraceptrices)	28,7	59,5	78,8	84,6
Parmi 100 contraceptrices, % qui ont utilisé :				
– Avant la 1 ^{re} naissance	26,7	33,0	39,3	70,4
– Après la 2 ^e naissance	58,3	63,7	78,7	91,0
Parmi 100 contraceptrices à l'intervalle donné, % qui ont utilisé :				
– Avant la 1 ^{re} naissance				
• Contenance	54,3	64,6	50,6	32,0
• Pilule	–	3,0	18,1	46,3
– Après la 2 ^e naissance				
• Contenance	58,0	61,2	36,2	20,1
• Pilule	–	9,1	35,5	49,3

* Source : Henripin, J., P.-M. Huot, E. Lapierre-Adamcyk et N. Marcil-Gratton, 1981, *Les Enfants qu'on n'a plus au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, extraits des tableaux 6.1, 6.4 et 6.6.

naissances ultérieures; la continence périodique jouit d'une popularité sans équivoque; la pilule fait une timide apparition chez ceux qui se sont mariés vers la fin des années 1950.

c) La période de la pilule anovulante

Vers le milieu des années 60 commence la diffusion de la pilule contraceptive. Les couples québécois l'accueilleront avec enthousiasme, les hésitations encourageantes du clergé emportant les dernières résistances face à la contraception. Ce sont vraiment les couples mariés après 1960 qui se sont engagés dans la «révolution contraceptive»: timidement d'abord, puisqu'ils seront encore minoritaires à planifier la première naissance; mais, par la suite, ils seront nombreux à retarder les deuxième et troisième naissances, les naissances de rang supérieur étant en grande partie remises

à jamais. Par ailleurs, ces couples s'éloignent de leurs prédécesseurs par le choix des méthodes: si la continence périodique garde une popularité qui nous semble aujourd'hui étonnante, la pilule anovulante attire une fraction tout aussi importante une fois le deuxième enfant né.

Après 1965, l'image est substantiellement différente: la maîtrise de la fécondité fait partie des préoccupations des jeunes couples dès le mariage. Ce souci de déterminer à la fois le moment de la venue des enfants et leur nombre se manifeste clairement: la très grande majorité (85%) ont déjà eu recours à la contraception avant d'avoir atteint leur cinquième anniversaire de mariage, et plus de la moitié intervenant dès le mariage. Au plan des moyens utilisés, la continence périodique perd son attrait, la pilule recrutant au moins 45% des utilisatrices.

Malheureusement, les données ne sont pas disponibles pour décrire le comportement des couples mariés depuis 1970. Les taux de fécondité de cette décennie se maintenant à un très faible niveau, il n'est pas présomptueux d'affirmer qu'ils sont des contracepteurs efficaces et que l'ère de la fécondité non dirigée est bel et bien révolue.

d) La période de la stérilisation contraceptive

Au-delà du recours à des méthodes de contraception de plus en plus efficaces, les années 70 auront vu les couples qui ont eu le nombre d'enfants souhaités se tourner vers la stérilisation pour s'assurer qu'aucune grossesse inopinée ne viendrait augmenter leur descendance. Le tableau 6 dont les données portent sur la majorité des femmes mariées depuis 1960 est éloquent à cet égard. En voici les faits saillants :

- 35,9% des femmes âgées de 30-34 ans font partie d'un couple stérilisé ; les deux tiers de ces fem-

mes ayant elles-mêmes subi une ligature des trompes ;

- chez les femmes de 35-44 ans, le pourcentage de couples stérilisés atteint 61% ; la ligature des trompes étant aussi la méthode de stérilisation la plus retenue par les couples ;
- par ailleurs, chez les femmes de 25-29 ans, la fraction de couples stérilisés est loin d'être négligeable, soit 21% ;
- enfin, il est à noter que chez les femmes qui ont deux enfants, le taux de stérilisation est de 50% ; il atteint 75% chez les couples qui en ont 3 ou plus.

Ces résultats montrent à l'évidence la détermination des couples de ne pas dépasser le nombre d'enfants souhaités et d'arriver ainsi à une maîtrise quasi parfaite du déroulement de leur vie féconde.

On peut se demander quels ont été les effets de ces transformations. Les recherches entreprises ont montré qu'au cours des dernières décennies, la

TABLEAU 6

*Pourcentage des femmes déjà mariées âgées de 18-44 ans qui font partie d'un couple où l'un des deux conjoints a déjà subi une stérilisation chirurgicale, Québec 1982**

Caractéristiques	Ensemble					
	Total		Stérilisation féminine			
	%	N	Total	Ligature des trompes	Hystérectomie**	Vasectomie
Total	41,2	464	31,5	26,2	5,3	9,7
Groupes d'âge						
18-24	2,0	44	2,0	0,0	2,0	0,0
25-29	20,7	98	14,0	11,9	2,1	6,7
30-34	35,9	109	22,5	21,3	1,2	13,4
35-44	61,2	214	50,0	40,1	9,9	11,2
Nombre d'enfants						
0	7,5	88	5,3	0,6	4,7	2,2
1	15,5	89	13,3	8,6	4,7	2,2
2	50,2	183	36,4	30,4	6,0	13,8
≥ 3	75,8	104	60,6	55,5	5,1	15,2

* Source : Marcil-Gratton, N. et E. Lapierre-Adamcyk, 1983, Sterilization in Quebec, *Family Planning Perspectives*, vol. 15, n° 2, mars-avril, tableau 7, extrait.

** À l'exclusion des cas où la ligature ou la vasectomie a eu lieu avant l'hystérectomie.

proportion des couples qui ont eu exactement le nombre d'enfants désirés au moment où ils le souhaitent s'est considérablement accrue; parmi eux, la fraction des «parfaits contracepteurs» a augmenté à un rythme rapide (Henripin *et al.*, 1981, ch. 7).

De façon complémentaire, et c'est là sans doute l'un des résultats les plus positifs : la fraction des couples qui ont des enfants non désirés a diminué de façon très sensible : en 1971, 18% des femmes âgées de 20 à 39 ans et mariées depuis 5 ans avaient eu au moins un enfant non désiré; en 1976, dans un groupe comparable, cette fraction est réduite à 10%. Parallèlement, la fraction que représentent les enfants non désirés s'abaisse aussi d'environ 30%; cette réduction s'explique surtout par le fait qu'il y a de moins en moins d'enfants de rang élevé, la fraction d'enfants non désirés étant de moins de 10% pour les naissances de rang inférieur à 3, d'au moins 25% pour celles de rang supérieur (Henripin *et al.*, 1981, p. 123-128).

En définitive, on peut qualifier cette évolution de bénéfique : les couples ont le nombre d'enfants qu'ils veulent, au moment voulu, situation favorable à la santé physique et psychologique des mères et des enfants. Malgré des progrès indéniables, la contraception n'a cependant pas encore atteint la perfection et quelques problèmes restent importants :

- la pilule présente quelquefois des dangers pour la santé des femmes;
- les autres méthodes sont entachées de limitations, dont une faible efficacité, à moins d'y mettre une attention et persévérance souvent incompatibles avec les exigences des couples modernes;
- les échecs contraceptifs n'ont pas été complètement éliminés; l'histoire que nous avons faite de la généralisation de la contraception laisse dans l'ombre la question de l'avortement auquel les femmes recourent de plus en plus souvent en cas d'échec contraceptif; la mesure de l'ampleur du recours à l'avortement reste à faire, les statistiques officielles ne rendant compte que d'une partie du phénomène. Les données de la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec établissent à plus de 7 000 le nombre des avortements en 1976; ce nombre est de 14 288 en 1980. Il s'agit d'une croissance non négligeable; on sait,

par ailleurs, qu'en 1980 environ 21% des avortements ont été pratiqués sur des femmes qui en avaient déjà subi au moins un antérieurement (Statistique Canada, 1982, p. 66). En 1980, on compte environ 15 avortements pour 100 naissances vivantes; le taux est de 9 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15-44 ans et 1 avortement sur 5 est le fait d'une jeune femme de moins de 20 ans;

- la stérilisation est encore à peu près irréversible et, si elle est pratiquée trop tôt, elle peut être suivie de regrets qui risquent d'être vifs, en particulier chez ceux qui, à la suite d'un divorce, veulent fonder avec un nouveau conjoint une nouvelle famille.

Ces quelques problèmes à peine évoqués montrent bien que le régime de la régulation parfaite de la fécondité n'est pas tout à fait atteint.

Une nouvelle cause de démembrement des familles : le divorce

Sous l'effet de la baisse de la mortalité, l'espérance de vie d'un couple au moment du mariage est passée de 23 ans à 43 ans en moins de trois siècles. La probabilité du décès d'un des parents avant le départ du dernier enfant présent au foyer a donc beaucoup diminué : elle est tombée de 90% à moins de 15%. Jadis inévitable ou presque, le démembrement des familles par un veuvage prématuré est ainsi devenu assez peu fréquent.

Depuis une quinzaine d'années, une nouvelle cause de démembrement des familles est apparue : le divorce. Certes, avant la loi de 1968, on comptait bien un certain nombre de séparations de fait, d'abandons de famille, voire de divorces, mais il s'agissait de centaines de cas socialement réprouvés. Rien de comparable aux milliers de divorces qui ont été prononcés annuellement au cours des trois derniers lustres. Rarissime il n'y a pas si longtemps, le divorce fait désormais partie de l'horizon du mariage.

Pour suivre d'année en année la montée des divorces, on se sert couramment d'un indice synthétique dont les valeurs figurent au tableau 7. Cet indice nous fournit la proportion de couples qui finiraient par divorcer si la divortialité se maintenait suffisamment longtemps au niveau observé dans l'année. On peut ainsi constater que,

si rien ne change, près de la moitié des nouveaux couples seront désormais voués au divorce alors que cette proportion n'était évaluée qu'à 9% au terme de la première année d'application de la loi.

Bien sûr, nous n'en sommes pas encore là, et ce sombre pronostic peut très bien ne pas se réaliser. Il faut savoir en effet que l'indice synthétique n'est pas un indicateur spécifique de la propension des couples à divorcer. Il est très sensible aux modifications de la distribution des divorces selon la durée du mariage, que ces modifications soient dues à un changement de comportement des couples ou, plus prosaïquement, à l'assouplissement et à l'accélération de la procédure du divorce. Aussi, la véritable propension des couples à divorcer pourrait s'avérer inférieure à celle indiquée par les deux dernières valeurs du tableau 7.

Pour passer du domaine du pronostic à celui du constat, nous avons réuni dans le tableau 8

TABLEAU 7

*Indice synthétique de divortialité,
Québec, 1969-1982**

Année	Indice (%)
1969	8,7
1970	13,9
1971	14,5
1972	17,6
1973	22,0
1974	32,3
1975	36,5
1976	38,3
1977	35,7
1978	35,6
1979	33,6
1980	31,8
1981	44,2
1982	47,0**

* Source : Roy, L., 1978, *Le divorce au Québec : évolution récente*, Québec, Registre de la population, p. 10.

Les indices de 1976 à 1981 ont été estimés par les auteurs sur la base des statistiques fournies par le Registre de population du Québec.

** Estimation fournie par le B.S.Q.

certaines données sur la progression du divorce au sein des promotions de mariages constituées depuis l'adoption de la loi. Ces données confirment bien que, à durée égale de mariage, la proportion de couples déjà divorcés a continuellement augmenté d'une promotion à la suivante; elles confirment aussi que cette augmentation tient en partie à la plus grande précocité des divorces, puisque le rapport entre les proportions observées dans deux promotions successives diminue lorsque la durée de mariage augmente. Mais l'intérêt principal de ces données est de nous dévoiler une situation moins sombre que celle qu'on imagine parfois : bien qu'indiscutablement les divorces soient devenus de plus en plus fréquents et de plus en plus précoces, la proportion de couples déjà divorcés parmi ceux formés depuis 1968 était encore assez modeste en 1980.

Le divorce ne concerne pas seulement le couple. Dans la majorité des cas, il concerne aussi des enfants à charge. Leur nombre, qui était de 2 470 en 1969, a atteint 18 015 en 1975 pour redescendre à 14 644 en 1980. Compte tenu de la fréquence des divorces à la fin des années soixante-dix, c'est environ 15 à 17% des enfants qui verront leurs parents divorcer avant d'atteindre l'âge de 18 ans (tableau 9).

Notons cependant que les divorces ne représentent que les démembrements connus. Les séparations non suivies de décisions judiciaires et les ruptures d'unions consensuelles échappent en effet à tout enregistrement statistique.

Chronologie du changement

Parvenus au terme de cette revue de l'évolution des comportements, nous sommes frappés par la rapidité, la multiplicité et l'ampleur des changements survenus depuis la fin des années cinquante. À cette époque, les comportements traditionnels l'emportent encore : forte nuptialité, grande stabilité des unions, maintien de l'importance des familles relativement nombreuses, recours très modéré et peu efficace à la contraception. Puis, au cours des années soixante et soixante-dix, ils vont céder un à un :

— c'est d'abord la taille de la famille qui se réduit de moitié grâce à l'adoption massive des moyens contraceptifs les plus efficaces ;

TABLEAU 8

Nombre cumulé des divorces pour 100 mariages
selon certaines durées écoulées depuis le mariage

Année du mariage	Durée écoulée depuis le mariage (en années)				
	3	5	8	10	12
1968	0,5	1,8	6,2	9,0	11,5
1969	0,6	2,4	7,0	9,7	—
1970	0,8	2,9	7,4	10,3	—
1971	1,1	3,7	8,3	—	—
1972	1,3	4,0	8,9	—	—
1973	1,6	4,5	—	—	—
1974	1,8	4,9	—	—	—
1975	2,2	5,3	—	—	—
1976	2,5	—	—	—	—
1977	2,2	—	—	—	—

TABLEAU 9

Estimation du pourcentage des enfants
qui verront le divorce de leurs parents
avant d'atteindre l'âge de 18 ans
(Québec, 1969-80)

Année	%
1969	1,9
1970	4,3
1971	5,1
1972	6,8
1973	8,8
1974	15,1
1975	16,2
1976	16,5
1977	16,5
1978	16,8
1979	15,9
1980	15,2

Note : Chaque estimation est obtenue en supposant invariable le niveau de la divortialité observé au cours de l'année considérée.

- c'est ensuite la montée du divorce et le choix de la stérilisation contraceptive ;
- c'est finalement la chute de la nuptialité et la montée de la cohabitation.

Si la réduction de la taille de la famille semble avoir atteint très vite sa propre limite, il est encore trop tôt pour savoir à quels niveaux se stabiliseront finalement la fréquence des mariages légaux, des divorces et des unions consensuelles.

2. LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DE L'ENFANT

D'ores et déjà, l'évolution du comportement des adultes a eu deux effets notables : la généralisation des petites familles et l'instabilité croissante des unions. Il en est résulté de profondes modifications de l'environnement familial de l'enfant, tant à sa naissance que durant sa croissance.

Lorsque l'enfant paraît

Les enfants qui naissent aujourd'hui sont accueillis dans des foyers qui diffèrent de ceux d'un passé encore récent. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le tableau 10.

TABLEAU 10

Répartition en pourcentage des enfants nés en 1951, 1961, 1971 et 1981
selon les caractéristiques de leur famille à la naissance*

Caractéristiques	Année de naissance			
	1951	1961	1971	1981
— Type de famille :				
• couples mariés	96,9	96,3	91,8	84,8
• autres	3,1	3,7	8,2	15,2
— Nombre d'enfants déjà nés :				
• 0	25,5	25,8	42,9	46,0**
• 1	21,2	21,7	28,5	35,9**
• 2	15,7	16,4	13,7	13,6**
• 3	11,1	11,2	6,3	3,2**
• 4 et plus	26,5	24,9	8,6	1,3**
— Groupes d'âge de la mère :				
• Moins de 20 ans	4,1	5,3	6,8	4,8
• 20-24 ans	25,6	27,2	33,4	29,8
• 25-29 ans	30,9	28,8	34,3	40,8
• 30-34 ans	21,6	21,4	16,1	19,6
• 35-39 ans	13,0	1,2,7	7,1	4,4
• 40-44 ans	4,4	4,2	2,2	0,5
• 45 ans et plus	0,4	0,4	0,2	0,1

* Sources : — *La statistique de l'état civil*, 1951, 1961, 1971, 1981.

— Duchesne, L., *L'évolution démographique du Québec, 1970-1979, Annuaire du Québec, 1979-1980, 160-181.*

** Données de 1979.

Une première différence concerne l'état matrimonial des parents. La proportion d'enfants nés de couples non mariés, qui n'était que de 3 à 4% dans les années cinquante, s'est élevée à 8% au début de la dernière décennie, et à 16% au début des années quatre-vingts. Ainsi, une fraction croissante, et déjà substantielle des nouveau-nés, est issue de parents qui n'ont pas jugé nécessaire de sceller leur alliance par un mariage légal.

Une deuxième différence, la plus marquée de toutes, concerne la dimension de la famille d'accueil. Dans leur très grande majorité, celles-ci sont aujourd'hui des couples sans enfant ou ayant un seul enfant. Les familles moyennes et nombreuses ne constituent plus qu'un résidu négligeable

alors qu'elles représentaient le tiers du total il y a vingt ans à peine.

Une troisième différence porte sur l'âge des parents. Les nouveau-nés qui ont une mère de plus de 35 ans font de plus en plus figure d'exceptions alors qu'ils représentaient environ 17% de l'effectif de chaque génération il y a vingt ou trente ans. Très révélatrice de l'abaissement de l'âge à la dernière maternité, cette quasi-élimination des naissances tardives a eu pour effet d'élever à 70% la proportion de nouveau-nés dont les mères ont un âge compris dans la vingtaine.

Bref, composés majoritairement de premiers et de deuxièmes nés, les enfants qui naissent aujourd'hui sont issus de parents encore jeunes et généra-

lement mariés. À la différence de leurs parents, ils n'ont ou n'auront qu'un frère ou une sœur, et aussi beaucoup moins de cousins et de cousines. Leur environnement familial immédiat ou lointain sera donc plus restreint.

Quand l'enfant grandit

Quand l'enfant grandit, son environnement familial évolue avec lui en raison du vieillissement naturel de la famille. Selon son rang et le nombre de ses frères et sœurs, chaque enfant vit différemment les phases d'agrandissement, de stabilisation et de contraction par lesquelles passe normalement sa famille d'origine. Faute de statistiques et de recherches appropriées, une synthèse de l'évolution de ces modifications normales de l'environnement familial de l'enfant demeure hors de notre portée.

Par contre, grâce aux recensements, nous sommes mieux renseignés sur la fréquence des situations familiales prématurément perturbées par la disparition ou l'absence d'un des parents ou de son substitut. Comme le montre le tableau 11, la proportion de familles monoparentales est passée par un minimum durant les années soixante pour remonter en 1981 à un niveau comparable à celui de 1931. Cette évolution si particulière est la résultante des tendances opposées suivies par la fréquence des veuvages et celle des divorces ou séparations.

Avec la réduction de la mortalité des adultes, le décès d'un des parents durant la phase parentale, et en particulier celui de la mère, est devenu un événement de moins en moins fréquent. Aussi, en

l'absence de séparations ou de divorces, la proportion des familles monoparentales aurait-elle dû continuer à baisser, et ce d'autant plus que la raréfaction des familles nombreuses contribue à réduire la période à risque. S'il n'en a rien été, c'est que les séparations et les divorces se sont multipliés à partir de la fin des années soixante.

En consultant le tableau 12, on constate que la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales a suivi une évolution semblable à la précédente. On constate aussi que, de plus en plus souvent, c'est l'homme qui est absent du foyer, la proportion d'enfants vivant seuls avec leur père ayant peu varié depuis les années cinquante.

Cette plus grande fréquence de l'absence du père tient évidemment à la multiplication récente des séparations et des divorces. En effet, en de pareilles circonstances, la femme conserve généralement la garde des enfants, et cette garde peut constituer un obstacle au remariage ou à une nouvelle cohabitation. Aussi assiste-t-on, à partir de la fin des années soixante, à une forte augmentation de la proportion d'enfants vivant seuls avec une mère divorcée ou séparée de son conjoint : cette proportion, qui n'était encore que de 1,7% en 1966, est passée à 3,3% en 1971, et à 4,8% en 1976. Sans cette augmentation, la proportion d'enfants vivant seuls avec leur mère serait demeurée pratiquement stable.

De plus en plus fréquente, l'absence du père survient également de plus en plus tôt dans la vie de nombreux enfants, et cela pour la même raison. On le voit bien en calculant la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales en fonction

TABLEAU 11

*Répartition des familles selon le type, Québec, 1931 à 1981**

Type	1931	1941	1951	1956	1961	1966	1971	1976	1981
Familles époux-épouses	466 028 86,7%	566 184 87,9%	770 923 90,1%	884 802 91,2%	1 008 004 91,3%	1 124 833 91,5%	1 215 285 89,8%	1 381 505 89,7%	1 463 105 87,5%
Familles monoparentales	71 206 13,3%	77 793 12,1%	85 118 9,9%	85 612 8,8%	95 818 8,7%	104 468 8,5%	138 370 10,2%	158 895 10,3%	208 435 12,5%

* Sources : Recensements du Canada, 1931, 1941, 1951, 1956, 1961, 1966, 1971, 1976, 1981.

TABLEAU 12

Répartition des enfants de moins de 25 ans selon le type de familles, Québec, 1931-1976

Type	1931	1941	1951	1956	1961	1966	1971	1976
Nombre total d'enfants	1 521 774 100%	1 539 174 100%	1 828 035 100%	2 094 499 100%	2 426 358 100%	2 646 906 100%	2 578 980 100%	2 373 285 100%
% vivant dans des familles époux-épouses	1 354 191 89%	1 404 032 91,2%	1 700 479 93%	1 968 326 94%	2 283 747 94,1%	2 483 575 93,8%	2 333 070 90,5%	2 126 390 89,6%
% vivant dans des familles monoparentales	167 583 11%	135 142 8,8%	127 556 7%	126 173 6%	142 611 5,9%	163 331 6,2%	245 910 9,5%	246 895 10,4%
% vivant dans des familles monoparentales dont le parent est une femme	107 113 7%	89 825 5,8%	93 731 5,1%	88 909 4,2%	108 583 4,5%	131 772 5%	190 815 7,4%	208 849 8,8%
% vivant dans des familles monoparentales dont le parent est un homme	60 470 4%	45 317 2,9%	33 825 1,9%	37 264 1,8%	34 028 1,4%	31 559 1,2%	55 095 2,1%	40 346 1,7%

Sources : Recensements du Canada, 1931, 1941, 1951, 1956, 1961, 1966, 1971, 1976.

TABLEAU 13

*Répartition des familles monoparentales selon l'âge du parent, 1931 à 1981**

Âge du parent	1931	1941	1951	1956	1961	1966	1971 ¹	1976 ¹	1981
15-34 ans	6 212 8,7%	4 579 5,9%	7 657 9%	7 334 8,6%	8 970 9,4%	10 577 10,1%	26 270 19%	32 575 20,5%	49 780 23,9%
35-44 ans	11 744 16,5%	10 880 14%	11 951 14%	12 460 14,5%	15 545 16,2%	18 013 17,2%	27 865 20,1%	32 825 20,7%	49 440 23,7%
45-54 ans	17 194 24,1%	38 443 ² 49,4%	18 366 21,6%	17 826 20,8%	21 382 22,3%	24 243 23,2%	31 630 22,9%	37 010 23,3%	45 290 21,7%
55-64 ans	36 056 ³ 50,7%	— —	19 935 23,4%	19 492 22,8%	19 902 20,8%	21 576 20,7%	25 530 18,4%	27 650 17,4%	33 185 15,9%
65 ans et plus	— —	23 891 30,7%	27 209 32,0%	28 500 33,3%	30 019 31,3%	30 059 28,8%	27 080 19,6%	28 835 18,1%	30 715 14,7%
Total des familles monoparentales	71 206 100%	77 793 ⁴ 100%	85 118 100%	85 612 100%	95 818 100%	104 468 100%	138 370 100%	158 895 100%	208 435 100%

¹ D'après des dénombremens exhaustifs pour 1971 et 1976.

² 45 à 64 ans.

³ 55 ans et plus.

⁴ Exclut les chefs de famille célibataires (jamais mariés).

* Sources : Recensements du Canada, 1931, 1941, 1951, 1956, 1961, 1966, 1971, 1976, 1981.

de l'âge. Certes, comme par le passé, cette proportion s'élève toujours avec l'âge, mais c'est néanmoins chez les plus jeunes qu'elle s'est accrue le plus rapidement au cours des dernières années. Ainsi, entre 1966 et 1976, cette proportion est passée de 2,5 à 5,5% chez les enfants de moins de six ans, de 5,2 à 9,9% chez leurs aînés de 6-14 ans et de 11,4% à 14,0% chez les jeunes de 15-24 ans.

La précocité du démantèlement des familles par la séparation ou le divorce a grandement contribué à rajeunir la pyramide des âges des chefs de familles monoparentales. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au tableau 13 et d'y lire le rajeunissement brutal de cette pyramide entre 1966 et 1971. L'irruption en force des jeunes familles monoparentales date vraiment de la toute fin des années soixante et du tout début des années soixante-dix; elle n'était pas le fait des divorces, encore peu nombreux à cette époque, mais des séparations préalables au divorce.

Bien sûr, une partie des familles monoparentales réintègre le groupe des familles «époux-épouses» à la suite d'un remariage ou d'une nouvelle cohabitation. Il se crée alors pour l'enfant une situation nouvelle qu'il va ressentir différemment selon qu'elle succède à un veuvage ou à une séparation. Les statistiques publiées lors des recensements ne permettent malheureusement pas de connaître la proportion d'enfants appartenant à ces familles recomposées.

3. VUE D'ENSEMBLE

Les changements de comportement intervenus depuis une vingtaine d'années ont pris, d'une certaine façon, des directions opposées. Il y a d'abord eu une tendance à l'homogénéisation par la généralisation des petites familles. Ensuite s'est développée une tendance à la diversification des situations matrimoniales et familiales : multiplication rapide des séparations et des divorces et apparition en grand nombre de jeunes familles monoparentales, progression rapide du nombre d'unions consensuelles et de familles constituées ou recomposées hors mariage. Bref, des familles plus petites, mais aussi plus souvent démembrées.

La remise en cause de la stabilité de la relation conjugale et de la relation parentale amène à s'interroger sur l'avenir de la famille. Nous pensons cependant qu'il est encore trop tôt pour cerner

parmi les nouveaux comportements ceux qui représenteront une source suffisamment forte d'épanouissement des individus pour qu'un consensus social s'instaure sur un nouveau concept de famille.

RÉFÉRENCES

- CANADA, Statistique Canada, 1982, *Avortements thérapeutiques 1980*, catalogue 82-211, juin, Ottawa.
- CHARBONNEAU, H., 1975, *Vie et mort de nos ancêtres*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 268 p.
- DUCHESNE, L., 1979-80, L'évolution démographique du Québec, 1970-1979, *Annuaire du Québec*, 160-181.
- HENRIPIN, J., HUOT, P.-M., LAPIERRE-ADAMCYK, E., MARCIL-GRATTON, N., 1981, *Les Enfants qu'on n'a plus au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, 410 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK, E., 1982, *Les aspirations des Québécois en matière de fécondité. Enquête de 1980. Rapport de recherche 1980-1981*, Département de démographie, Université de Montréal, septembre, 102 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK, E., 1981, *Évolution de la fécondité au Québec de 1980 à nos jours : contexte socio-démographique*, Huitième congrès annuel de la Société canadienne d'ethnologie, Ottawa, mars.
- LAPIERRE-ADAMCYK, E., 1982, *Nuptiality in Quebec : Demographic Trends in the XXth Century*, Communication présentée au Congrès de la Canadian Population Society, Ottawa, juin.
- MARCIL-GRATTON, N., LAPIERRE-ADAMCYK, E., 1983, *Sterilization in Quebec, Family Planning Perspectives*, 15(2), mars-avril.
- ROUSSEL, L., 1983, *Mariages sans papiers au Danemark, L'évolution de 1976 à 1981*, *Population (Paris)*, 38(2), mars-avril, p. 413-420 (Notes et documents).
- ROY, L., 1978, *Le divorce au Québec : évolution récente*, Québec, Registre de la population, 41 p.

SUMMARY

This article presents the demographic background underlying the family evolution from the beginning of the XXth Century up to now. The first section describes the transformations of individual behaviour related to the family formation and stability. The main facts are the following : after a long period where a "legal" marriage corresponded to the beginning of a family, "living together" becomes more and more popular; small families are replacing large families; family planning becomes almost universal while more or less efficient contraceptive techniques are replaced by the most efficient ones; on the other hand, the marriage stability, formerly insured by an irrevocable commitment, is questioned as the rapidly increasing divorce rate shows. The second section examines the effects of these changes on the family environment of children; it is shown that children born today are living in a more limited family environment : they will have only one brother or sister and very few cousins. Before they reach their majority very few will see the death of one of their parents; however, the probability of seeing their parents obtain a divorce is increasing substantially, and a higher percentage of children will be raised in a lone parent family, by their mother in most cases. The observer is witnessing a rapid multiplication of various conjugal and family situations; but no new dominant pattern has yet emerged.